



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

**AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —**

À la séance ordinaire du 9 avril 2024, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-12-1 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

#### 1. Description de la demande d'usage conditionnel :

La personne morale sans but lucratif propriétaire du bâtiment principal sis au 1021, chemin du Grand-Ruisseau, dans le village de Fatima, a déposé une demande d'usage conditionnel visant à agrandir le bâtiment principal, dont l'usage est protégé par des droits acquis. Au terme de ces travaux d'agrandissement, la superficie au sol du bâtiment principal serait supérieure à celle permise selon la réglementation en vigueur stipulant que pour un tel bâtiment dont l'usage est dérogatoire, l'agrandissement ne doit pas excéder 50 % de la superficie au sol existante au moment de l'entrée en vigueur du Règlement de zonage 2010-08.

En vertu du règlement portant sur les usages conditionnels, la demanderesse souhaite faire reconnaître comme étant conforme une situation où l'agrandissement projeté du bâtiment principal aurait une superficie au sol de 148,6 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur autorise un agrandissement d'une superficie au sol de 55,7 mètres carrés.

Cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs à l'intégration fonctionnelle du site, à l'architecture et au stationnement, lesquels sont prévus au règlement n° 2010-12-1.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-12-1, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 avril 2024, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [llarochelle@muniles.ca](mailto:llarochelle@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1


Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986-3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 mars 2024

  
Alexandra Vigneau, greffière

#### Certificat de publication

Je soussignée, Alexandra Vigneau, greffière à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, certifie sur mon serment d'office avoir publié cet avis en date du 22 mars 2024, dans le journal *L'Info-municipale*, sur le site Internet de la Municipalité à [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) et en affichant une copie à la mairie, entre 8 h 30 et 16 h 30.

  
Alexandra Vigneau, greffière